

des récriminations et des discussions incessantes entre la Hongrie et la Roumanie au sujet des droits des optants hongrois en Transylvanie. Il a existé aussi beaucoup de malentendus entre la Pologne et l'Allemagne. Dans les Balkans, des querelles ont surgi entre la Bulgarie et d'autres membres de la Société dans cette région. L'Autriche aussi a eu des démêlés. Plusieurs des différends provenaient de l'incertitude au sujet des dettes de guerre, incertitude qui bouleversait les budgets de ces divers pays. Ces querelles ont été apaisées, et je crois que le relâchement de la tension se fera sentir à Genève. Je puis dire qu'en janvier dernier, j'ai remarqué pour la première fois une grande amélioration des rapports entre la Pologne et l'Allemagne—une certaine cordialité qui faisait défaut auparavant.

Reste à régler la grande question du désarmement, question qui se discute en ce moment à Londres. D'énergiques efforts sont déployés en vue d'arriver à une entente pour diminuer quelque peu les armements navals. Je ne m'appesantirai pas sur ce sujet. Je puis dire que la question de sécurité prime et que la question de prestige intervient jusqu'à un certain point. Les nations ont signé le pacte Briand-Kellogg, s'obligeant à ne plus faire de la guerre un moyen d'assurer le triomphe de la politique nationale; mais, elles sentent que n'a pas encore sonné l'heure où elles pourront se dispenser de leurs moyens de défense. Il n'est pas nécessaire de voyager longtemps en Europe pour comprendre le sens du mot prestige. Quelques-uns des pays représentés à la présente conférence, à Londres, prétendent qu'ils ont besoin d'une certaine flotte, bien qu'ils n'aient pas, j'en suis sûr, l'intention de construire les vaisseaux voulus; mais cela leur assure un certain rang dans la Société des nations. Je me rappelle fort bien les paroles tombées des lèvres de M. Briand en 1921, lorsque, de retour de la conférence de Washington, il rentrait en France assez mécontent de la part de tonnage attribuée à son pays. Comme il prenait son bateau à New-York, un journaliste lui demanda: "Un certain refroidissement ne s'est-il pas manifesté entre ces deux amis intimes, la Grande-Bretagne et la France? L'entente n'a-t-elle pas été ébranlée un peu?" M. Briand répondit: "Non, l'entente continuera; nous naviguerons de conserve, mais côte à côte, non pas à la remorque". Lorsqu'à la conférence de La Haye, l'automne dernier, M. Snowden a persisté à réclamer la part entière de la Grande-Bretagne dans le règlement des réparations, Lloyd-George s'est servi de la même expression: "Enfin", a-t-il dit, "la Grande-Bretagne s'affirme et n'est plus à la remorque de la France". Les honora-

bles sénateurs se rendront compte que le prestige est un facteur très important; pourtant, la principale difficulté sera de faire naître chez les nations un sentiment de sécurité.

Il est un pays puissant qui peut donner la garantie nécessaire s'il veut seulement assumer une attitude un peu plus sympathique envers l'Europe. Je parle des Etats-Unis d'Amérique.

Mon honorable ami a parlé de la conférence de Londres relativement à la marine marchande et à certains effets de l'application des lois du Dominion. Cette réunion a été convoquée dans le dessein de concilier la législation impériale avec les résolutions que la conférence de 1926 a adoptées. J'ai feuilleté à la hâte le rapport qui est maintenant sous nos yeux, et je tiens à féliciter la conférence et ses experts de la bonne besogne qu'ils ont accomplie. Il est des choses qu'il est difficile de concilier dans l'élaboration d'un code qui contentera les dominions et leur sœur aînée, la Grande-Bretagne; je crois, néanmoins, que le travail fait produira de bons résultats.

Je désire appeler l'attention des honorables sénateurs sur le rapport de la commission d'enquête sur les services techniques et professionnels, rapport qu'ont signé M. Beatty, président du Pacifique-Canadien, sir George Garneau et M. Murray, président de l'université de la Saskatchewan. Je ne suis pas au courant de l'échelle des traitements que ces commissaires ont recommandée; mais j'ai lu avec un vif intérêt leur déclaration au sujet de l'importance du service civil du Canada, du talent et du mérite des chefs des diverses branches de l'administration, aussi bien que des spécialistes qui les entourent. Il est agréable de rencontrer des hommes de la trempe de ces commissaires, doués d'assez d'esprit public pour consentir à entreprendre une tâche pareille et à nous faire profiter de leur expérience. Pendant des années, je me suis demandé comment les appointements des membres du service civil soutenaient la comparaison avec la rétribution de fonctions semblables au dehors. Les trois commissaires nous ont fait connaître leur sentiment à ce sujet. Avant qu'on m'eût invité à représenter le ministère dans cette enceinte, je n'avais aucune idée de la grande somme de travail qu'exécutent les diverses branches de l'administration publique, ni du talent d'un ordre supérieur des hommes qui la dirigent. Mais à mesure que les projets du ministère ont été transmis au Sénat et confiés à mes soins, j'ai été tenu de prendre contact avec le fonctionnaire spécialiste le mieux renseigné sur le sujet, et c'est ainsi que, depuis huit ans, j'ai rencontré un grand nombre de professionnels et de techniciens qui servent intelligemment et fidèlement le pays. Ce n'est